

PROGRAMME

« EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE »

Le Comité 21 – Comité français pour l'environnement et le développement durable - est né en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21 (programme d'actions pour le 21^e siècle) du Sommet de Rio. L'Agenda 21 appelle les décideurs et les citoyens à prendre part aux mutations qui s'imposent à tous, pour préserver la planète et construire un développement plus responsable, plus équitable, plus humain.

Pour remplir cette mission, le Comité 21 accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable, anime le partage des outils et des « best practices », et produit, en concertation avec ses adhérents, des recommandations stratégiques et méthodologiques. Composé de quatre Collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et éco-entreprises), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains ...), établissements publics (chargés de l'environnement, de la biodiversité, de l'éducation, de la recherche ...). Ce réseau de réseaux (380 adhérents) fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète. Le PNUE et le PNUD en sont membres de droit.

Le programme du Comité 21 est construit autour de quatre axes stratégiques :

- ⇒ **Développer l'éducation au développement durable**
- ⇒ **Ancrer le développement durable dans les territoires**
- ⇒ **Promouvoir un développement économique responsable**
- ⇒ **Renforcer la coopération européenne et méditerranéenne**

En 2005, à l'occasion des 10 ans de l'association, le Comité 21 et ses adhérents ont pris 5 engagements phares pour les 10 ans à venir, placés sous l'emblème des Objectifs du Millénaire :

- 1 : Adopter des modes de production et de consommation responsables et réduire les émissions de CO₂**
- 2 : Préserver la biodiversité et promouvoir le tourisme durable et solidaire**
- 3 : Respecter la diversité culturelle et lutter contre les discriminations et les exclusions**
- 4 : Soutenir les filières environnementales et l'économie sociale**
- 5 : Renforcer la solidarité internationale et promouvoir auprès des métropoles, départements et régions l'affectation de 1% de leur budget aux Objectifs du Millénaire**

Ces engagements font l'objet d'un dispositif de suivi et d'évaluation, actualisé chaque année.

Contacts :

- ⇒ Anne-Marie Sacquet, directrice générale - sacquet@comite21.org - tél. 01 55 34 75 21
- ⇒ Anne Lemaire, éducation au développement durable - lemaire@comite21.org - tél. 01 55 34 75 25
- ⇒ Christine Delhaye, éducation au développement durable - delhaye@comite21.org - tél. 01 55 34 75 23

Le développement durable a besoin pour se déployer d'une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de faire évoluer ses comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux grands choix de société. Fin 2004, le Conseil d'administration du Comité 21 a pris la décision de faire de l'éducation au développement durable l'axe premier de son action. Le programme « Education au développement durable », créé en février 2005, est structuré autour de deux objectifs :

- Promouvoir et accompagner les démarches Agenda 21 scolaires, de l'école au campus : plans d'action pour le développement durable à l'échelle de l'établissement, mis en œuvre avec ses partenaires internes et externes.
- Inciter tous les adhérents du Comité 21 à participer à l'éducation au développement durable, enjeu essentiel pour une culture du développement durable dans la société française.

Les activités du programme sont conduites au sein d'un groupe de pilotage, réunissant une cinquantaine de réseaux experts et adhérents du Comité 21. Elles sont relayées par une rubrique dédiée sur le site www.comite21.org : recommandations, suivi des opérations pilotes, retours d'expériences français et européens.

● ACTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

⇒ **Accompagnement de démarches Agenda 21 scolaires¹, de l'école au campus universitaire**

Le Comité 21 a conçu, en concertation avec le groupe de pilotage, une approche méthodologique pour impulser et mettre en œuvre une démarche Agenda 21 scolaire. Il accompagne une dizaine d'établissements pilotes, en coordination avec le Conseil d'établissement (collectivités, Académie, enseignants et élèves, parents d'élèves...). Cette initiative est placée sous le patronage du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et inscrite au plan d'actions de la stratégie nationale de développement durable.

⇒ **Formation/action auprès des Académies sur la conduite d'Agenda 21 d'établissements :** L'Académie de Rouen a fait appel au Comité 21 pour animer une formation-action auprès de 60 coordonnateurs engagés dans un programme d'« Etablissements pour le développement durable », soutenu par la Région Haute-Normandie.



⇒ **« De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable »** Sur la base des expériences pilotes et de retours d'expériences français et européens, le Comité 21 a publié un guide méthodologique sur l'Agenda 21 scolaire et sur le rôle des jeunes dans la coopération locale et internationale pour le développement durable (104 pages – 3 000 exemplaires - parution décembre 2006 – 16 euros – co-diffusion Comité 21 et Académie de Paris).

¹ Sites pilotes accompagnés depuis 2005 : Ecole primaire Quinet-Rollin à Lille ; Collège Olivier De Serres de Viry-Châtillon ; Lycées Bergson (Paris 19^{ème}), Modeste Leroy (Évreux), Guy de Maupassant de Fécamp (pôle technologique sur les énergies renouvelables), Dupuy de Lôme (Lorient) ; Ecole de management de Bordeaux, HEC, Ecole de management Euromed de Marseille

⇒ **Co-animation de la campagne « Campus responsables »**

Le Comité 21 et Graines de changement, agence d'information sur le développement durable, animent la campagne « Campus Responsables », avec le concours du WWF. Il s'agit d'inciter les établissements d'enseignement supérieur à intégrer le développement durable au sein des programmes, mais aussi au sein de la vie quotidienne des établissements (services généraux, gestion, architecture, déplacements, relations avec les entreprises, les riverains et les autres publics externes, politiques des stages, etc.). A ce jour, 5 établissements (dont 4 adhérents du Comité 21) participent à cette campagne : HEC, l'ESCP-EAP, Euromed Marseille, Bordeaux Ecole de management et l'Université technologique de Troyes. www.campusresponsables.com

● **ACTIONS AUPRES DES ASSOCIATIONS**

De nombreuses associations, dont le savoir-faire est reconnu par l'Education nationale, oeuvrent pour la formation des enseignants au développement durable et pour un appui à la conduite des démarches Agenda 21 au sein des établissements. D'autres apportent compétences pédagogiques et propositions d'initiatives concrètes auxquelles les jeunes peuvent s'associer. L'objectif du Comité 21 est de valoriser cette expertise associative et d'inciter les acteurs de l'éducation, scolaire et extra-scolaire, à faire appel à ces compétences ou à soutenir leurs actions : création d'une base de données des associations, introduction auprès des établissements publics et fondations d'entreprises, valorisation des campagnes et outils proposées par les associations.

● **ACTIONS AUPRES DES COLLECTIVITES**

Parce qu'elles gèrent les bâtiments des établissements scolaires, parce qu'elles sont acteurs de l'aménagement du territoire où est implanté l'établissement, parce qu'elles mènent des campagnes d'information sur le développement durable, les collectivités sont des acteurs clés de l'éducation des citoyens. Le Comité 21 élabore des recommandations à l'attention des collectivités et valorise les démarches innovantes pour l'éducation au développement durable.

● **ACTIONS AUPRES DES ENTREPRISES**

L'éducation au développement durable est un des moteurs des mutations à entreprendre pour le développement durable. Cet axe est encore marginal dans les choix des directions de la communication des entreprises ou des fondations d'entreprises. Le Comité 21 encourage ses entreprises adhérentes à soutenir les associations d'éducation au développement durable et les actions mises en œuvre par les jeunes dans les territoires :

- Appui des Agenda 21 scolaires par les entreprises fournisseurs des établissements (bâtiment, équipements, restauration, eau, énergie, déchets, transports ...).
- Soutien par les entreprises des actions et campagnes menées par les jeunes ou par les associations qui mobilisent l'initiative des jeunes (environnement, solidarité locale, coopération internationale...).
- Intégration par les fondations d'entreprises d'un axe «éducation des jeunes et des citoyens au développement durable».

● **ACTIONS EUROPEENNES**

Le Comité 21, jumelé avec la Coordination italienne des Agenda 21, le réseau catalan des villes durables, le programme Sustainable Adriatic, prépare avec ses partenaires une plateforme européenne des Agenda 21 scolaires, en coordination avec d'autres réseaux actifs (en Belgique, Suisse, Autriche, Allemagne...) dans ce domaine clé pour l'avenir de l'Europe.

● **AUPRES DE L'UNESCO**

Ce programme du Comité 21 s'inscrit dans le cadre de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable de l'UNESCO (2005-2014) et l'association est membre de son Comité national, présidé par Michel Ricard. Le Comité 21 sélectionne les best practices identifiées dans le cadre de ses actions en vue de les valoriser au sein de la Décennie.

N O S P U B L I C A T I O N S

P U B L I C A T I O N S D I S P O N I B L E S

« **De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable** »,
Guide méthodologique sur l'Agenda 21 scolaire – Edition Comité 21 -
Co-diffusion CRDP de Paris – décembre 2006 - 16 €



« **Le développement durable à l'usage des collectivités locales - édition 2007** »,
Introduction de Jean-Marie Pelt et contributions de Jean-Louis Debré et Anne-Marie Sacquet
Portrait des 10 collectivités lauréates - Dexia Editions - novembre 2006 - 16 €

« **L'atlas mondial du développement durable** »
co-édition Autrement/Comité 21 - 2004 – 14€95



« **Achats et développement durable : enjeux, méthodologie et initiatives** » coédité avec l'AFNOR - février 2005 – 30€60



A P A R A I T R E E N 2 0 0 7

- **6 mars** : « L'avenir en vert. Environnement, santé, emploi : pour une France du 21^e siècle » - Edition du Seuil
- **mars** : Guide de recommandations sur les plans de gestion de l'environnement urbain – Synthèse du programme européen Enviplans - Edition Comité 21
- **octobre** : Recommandations sur alimentation, déchets ménagers, énergies et transports – Edition Comité 21
- **novembre** : « L'Agenda 21, un sang neuf pour les territoires » - Editions Dexia Crédit Local, L.G.D.J
- **décembre** : Livre blanc sur le « Tourisme durable et solidaire » - Edition Comité 21



N O S M A N I F E S T A T I O N S A U 1^ER T R I M E S T R E 2 0 0 7

- **15 février** : Rencontre-débat avec Antoine Rufenacht, maire du Havre, président de la Communauté de l'agglomération havraise (CODAH) et vice-président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France
- **28 février** : Date limite de dépôt des dossiers des 4^e Rubans du développement durable
- **21 au 24 mars** : « Séville 2007 » - Organisation d'une délégation de collectivités françaises à la 5^e conférence européenne des villes durables
- **29-30 mars** : FEDERE 2007 - Partenariat et animation de la table ronde « Les quartiers durables : un exemple de partenariat entreprises/collectivités » au Forum européen pour le développement durable et une entreprise responsable (FEDERE), organisé par les Echos Conférences

N O S S I T E S

www.comite21.org

www.agenda21france.org